

On annonce, en effet, que l'inspirateur de la *Free Press* de Winnipeg, subsidiée si largement du chef de publicité officielle par le gouvernement d'Ottawa va poser, aux élections futures, sa candidature odieuse, soit à Brandon, soit à Winnipeg même...

LA LOI AYLES WORTH-SIFTON.

Et pour préparer cette lutte, dans laquelle les électeurs catholiques de toute langue auront à prendre une part énergique, car il s'agira d'un combat *pour la vie ou pour la mort*, le gouvernement d'Ottawa prépare une petite loi spéciale, à laquelle le ministre de la Justice fédérale, l'hon. M. Aylesworth, a attaché son nom et auquel celui de Sir W. Laurier sera sans doute accolé glorieusement.

En vertu de cette loi, bâclée par mesure extraordinaire de salut *libéral*, les listes électorales du Manitoba et de la Colombie Anglaise vont être soustraites à la révision provinciale pour passer sous la haute main du gouvernement fédéral, dont les agents, obéissant à la direction occulte du F. Sifton, auront pour mission de *tripatouiller* les listes, d'en retrancher et d'y ajouter des électeurs à leur guise, sous leur responsabilité illimitée, avec la faculté donnée à des *officiers rapporteurs*, choisis *ad hoc*, de marquer les bulletins de vote d'une façon spéciale, quand il s'agit d'électeurs ayant réclamé leur inscription sur les listes *révisées* par les agents *libéraux*, au moment des opérations électorales mêmes.

Ces marques particulières permettront aux *officiers rapporteurs* de reconnaître, au dépouillement, les noms des électeurs *suspects* et de violer ainsi le secret légal du vote...

Cette manœuvre incroyable permettra aussi de *terroriser* le corps électoral indépendant et de le soumettre à des influences louches: *omnia serviliter propter dominationem*, comme disait Tacite.

UN DEFI.

Le dépôt de cette loi au Parlement fédéral, sous le nom d'Aylesworth, mais dont l'auteur véritable n'est autre que le candide candidat Sifton, soulève, au Manitoba, une indignation qui coûtera cher, peut-être, au parti libéral...

Une agitation considérable se produit et M. Roblin vient de défier publiquement, en termes d'une grande précision, l'ancien collègue F. Greenway et de Sir Wilfrid Laurier, de discuter contradictoirement la loi Sifton-Aylesworth devant le corps électoral libéral, conservateur et indépendant.

Soyons convaincus que M. Clifford Sifton ne relèvera pas ce défi.

LE PROJET FLETCHER.

Pendant cette campagne qui commence ardente et générale, on prépare, au fond du cabinet Fletcher, au bureau de l'instruction, une autre petite loi, dite de "municipalisation scolaire."